



**Mission Permanente du Royaume du Maroc
auprès des Nations Unies**

6ème Commission

***«Point 109: Mesures visant à éliminer le terrorisme international »
(New York, 3 Octobre 2016)***

Ma délégation fait sienne les déclarations faites par l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud, respectivement au nom de l'OCI et du Groupe africain.

Ma délégation tient à remercier Monsieur le Secrétaire Général pour l'élaboration de son rapport, contenu dans le document A/71/182/ et son additif, dans lequel il nous a fait part d'un récapitulatif d'informations communiquées par des Etats membres sur les mesures prises aux niveaux national et international pour lutter contre le terrorisme.

-L'année écoulée a connu plusieurs actes terroristes dans plusieurs pays de partout dans le monde. Ainsi, le Royaume du Maroc réitère sa condamnation ferme du terrorisme dans toutes ses formes, en soulignant que rien ne peut justifier un acte terroriste. Il réaffirme que le terrorisme ne peut être associé avec une religion, civilisation, nationalité ou groupe ethnique.

Les groupes terroristes : les Talibans, Al Qaida, Al Shabab, Daech, BokoHaram et leurs affiliés exploitent tous les moyens disponibles, y compris les technologies de l'information et les réseaux sociaux pour recruter les jeunes et les pousser à la radicalisation et à l'extrémisme violent. Le trafic illicite de pétrole, de biens culturels et d'êtres humains, ainsi que leurs liens avec les réseaux mondiaux du crime transfrontière, de trafic de drogue et d'armes, leur permet d'avoir les ressources financières pour mener leurs actes terroristes condamnables.

Le phénomène des combattants terroristes étrangers (FTF), se déplaçant et transitant par plusieurs pays pour arriver aux foyers de tensions ou pour déstabiliser des Etats, portant en conséquence, atteinte à leur souveraineté et intégrité territoriale, ne cesse de s'exacerber. Leur nombre a atteint 40 000 combattants, issus d'une centaine de pays, y compris parmi les pays développés. Leur retour, dans leur pays d'origine ou de résidence, est devenu également une source d'inquiétude. Entraînés et habitués aux méthodes les plus macabres de terrorisme, ils sont capables de mobiliser des jeunes et perpétrer des actes terroristes dans n'importe quel pays en dépit des mesures sécuritaires et de la vigilance des forces de sécurité. Aucun pays ne peut se targuer d'être à l'abri de terrorisme.

Ce qui nécessite une réponse globale axée sur une coopération très poussée aux niveaux international, régional et sous régional, tant par l'échange d'information et d'expertise, la formation des capacités et la mise sur pied d'une stratégie nationale, qui tient compte des réalités nationales et régionales, tout en observant une utilisation équilibrée et respectant les 4 piliers de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Ceci dit, l'année écoulée a été marquée par des efforts indéniables, tant dans un cadre multilatéral, au sein de l'Onu, que par le biais d'initiatives et fora internationaux, ou encore aux niveaux régional, bilatéral et national.

-L'adoption par le Conseil de Sécurité de résolutions, notamment la Résolution 2178 (2014) concernant les combattants terroristes étrangers et la Résolution 2253 (2015), destinée à assécher les sources financières du terrorisme, ont dynamisé et orienté la coopération internationale pour faire face au fléau du terrorisme.

Le récent rapport du Secrétaire Général, S/2016/830, publié le 30 septembre 2016, sur la menace posée par Daech à la paix et la sécurité internationales fait état d'une perte importante de territoire contrôlé auparavant par l'organisation terroriste Daech et d'une diminution de ses capacités militaires et ce, grâce aux mesures déployées par la Communauté internationale.

La 5^{ème} réunion d'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, tenu en juin dernier a été l'occasion pour les Etats Membres pour confirmer le rôle pivot de l'ONU dans l'orientation des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. L'ONU doit jouer un rôle important pour accompagner dans cette œuvre les Etats Membres et ce, par la formation des cadres des pays en développement et l'assistance pour la mise à niveau de leur arsenal juridique, pénal et sécuritaire pour lutter contre le terrorisme.

Ma délégation se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 70/291, qui a sanctionné les travaux de la 5^{ème} réunion d'examen. Cette réunion fut l'occasion pour examiner le Plan d'Action du Secrétaire Général pour prévenir l'extrémisme violent. Ce plan a fait appel, entre autres, à l'élaboration d'une stratégie nationale pour prévenir l'extrémisme violent.

- Le Royaume du Maroc, dans sa stratégie de lutte contre le terrorisme, a adopté une approche fondée sur la coopération bilatérale, la coordination régionale et sous-régionale et l'engagement multilatéral, tant au sein de l'ONU que dans le cadre des initiatives et fora internationaux. Le Maroc a organisé plusieurs réunions destinés à contrer le flux des combattants terroristes étrangers, à renforcer la sécurité des frontières, à dynamiser l'échange et le partage de l'information, à utiliser la base de données d'INTERPOL, à consolider le cadre juridique et code pénal pour la lutte contre le terrorisme et à mettre sur pied des plans de dé-radicalisation et de réinsertion. Lesdites réunions ont été organisées en coopération avec l'ONU, notamment l'Equipe Spéciale de Lutte Contre le terrorisme, la Direction exécutive de Lutte Contre le terrorisme, ainsi qu'avec les partenaires. Les pays du Maghreb et du Sahel ont pris part auxdites réunions.

Dans le cadre du Forum Mondial de Lutte Contre le terrorisme (GCTF), le Maroc et les Pays Bas, qui coprésident depuis avril dernier le Forum, ont coprésidé, le 21 septembre dernier, la 7^{ème} Réunion Ministérielle du GCTF. Cette réunion a donné lieu à l'adoption, entre autres, d'un addendum au Mémorandum de La Haye/Marrakech sur les bonnes pratiques pour une meilleure réponse au phénomène des Combattants Terroristes Etrangers, adopté en septembre 2014. Le Maroc et les Pays-Bas, coprésident également le groupe de travail sur les FTF au sein du GCTF. En outre, au sein du même Forum, le Maroc et les Etats Unis, en collaboration avec le Centre des Nations Unies Contre le Terrorisme dirigent l'initiative sur la sécurité des frontières.

S'agissant de la lutte contre l'extrémisme violent et le narratif extrémiste incitatif à la violence et à la xénophobie et l'intolérance, le Royaume du Maroc a organisé à Fès, en avril 2015, le 1er Forum sur le rôle des leaders religieux dans la prévention de l'incitation à la haine. Le Forum a été sanctionné par l'adoption d'une déclaration mettant en relief l'impératif et l'utilité de la coopération interconfessionnelle dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie et d'incitation à la haine.

En outre, en janvier 2016, Marrakech s'est transformée en capitale du dialogue, de la tolérance à l'occasion de la conférence sur la protection des minorités religieuses dans les sociétés musulmanes. Dans son Discours à l'ouverture de cette rencontre, Sa Majesté le Roi a souligné l'importance du dialogue et de la coopération entre les adeptes de toutes les religions pour faire face aux défis de discrimination et d'intolérance. Cette rencontre, qui a connu la participation d'une centaine de pays a été sanctionnée par la Déclaration de Marrakech pour garantir la sécurité des minorités.

A l'occasion du 63^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, Sa Majesté le Roi a fait appel à un front commun contre les obscurantistes et je cite : « **Face à la prolifération des obscurantismes répandus au nom de la religion, tous, musulmans, chrétiens et juifs, doivent dresser un front commun pour contrecarrer le fanatisme, la haine et le repli sur soi sous toutes les formes. [.....] La civilisation humaine abonde en modèles de réussite qui confirment que l'interaction et la coexistence interreligieuses génèrent des sociétés civilisées ouvertes, où règnent affection et concorde, bien-être et prospérité**».

-Au niveau national, le Royaume du Maroc a développé une approche globale et cohérente orientée vers la prévention et l'action, tout en étant en harmonie avec les dispositions des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Elle a intégré un volet répressif à travers la mobilisation des Services de Sécurité et de Justice, mais également préventif par l'adoption de réformes politiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives et religieuses.

La restructuration et la réforme du champ religieux notamment à travers la formation des jeunes prédicateurs et prédicatrices aux préceptes de l'Islam fondé sur les valeurs du dialogue, de la tolérance, de la modération, de la coexistence et du respect de l'autre, prônées par la religion musulmane. De même, un programme de dé-radicalisation, de réhabilitation et d'intégration des Combattants terroristes Etrangers.

L'expérience marocaine en matière de formation des prédicateurs et prédicatrices a été partagée avec plusieurs pays amis en Afrique, dans le monde arabe et en Europe à travers des accords bilatéraux.

Enfin, le Royaume du Maroc est disposé à partager son expérience dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent avec les pays qui le souhaitent, y compris dans le cadre de la coopération triangulaire.

Merci Pour votre attention